

OBJECTIFS

- Contrairement à des formations très spécialisées, cette licence est volontairement généraliste pour préparer aux emplois du tourisme dans leur diversité. Elle s'adresse aux TO, à l'hôtellerie, aux institutionnels et à l'événementiel. Elle est l'une des seules en région parisienne à avoir opté pour cette approche.
- Les débouchés sont importants aussi bien en région parisienne qu'en province ou à l'étranger.

COMPETENCES ACQUISES

- UE1 (Bloc n°1) Économie du tourisme : aide à la prise de décision économique (économie)
- UE2 (Bloc n°1) Environnement interculturel : adopter la bonne attitude en fonction de l'interlocuteur (psychosociologie)
- UE3 (Bloc n°1) Droit du tourisme : maîtrise de la législation du secteur tant interne qu'europpéenne (relations avec le client et les fournisseurs ; droit)
- UE1 (Bloc n°2) Management : compréhension des besoins de l'équipe et de l'entreprise, règlement des conflits, organisation des équipes ; utilisation des techniques de revenue management (gestion)
- UE2 (Bloc n°2) Gestion comptable et financière : lecture d'un bilan ; établissement d'un budget (gestion)
- UE3 (Bloc n°2) Négociation-Vente : défendre les intérêts de l'entreprise lors de la négociation d'un contrat
- UE4 (Bloc n°2) Gestion des ressources humaines : préparer l'embauche, comprendre un contrat de travail, droits et devoirs du salarié (droit)
- UE1 et UE2 (Bloc n°3) Rapport de stage et mise en pratique du stage
- UE1 (Bloc n°4) Marketing : promotion du produit ; compréhension des besoins, théorie, fidélisation, digital, espagnol
- UE2 (Bloc n°4) Conception de produits : élaborer un produit
- UE3 (Bloc n°4) Qualité : évolution de la démarche qualité des entreprises
- UE4 (Bloc n°4) Droit des contrats touristiques : comprendre les clauses d'un contrat en lien avec le tourisme (droit)
- UE1 (Bloc n°5) Anglais : maîtrise professionnelle de l'anglais (langue)
- UE2 (Bloc n°5) Communication professionnelle : comprendre la communication interne et externe de l'entreprise
- UE3 (Bloc n°5) Outils de communication : maîtrise des logiciels de traitement de l'image informatique
- UE4 (Bloc n°5) Technologies de la communication : création et gestion d'un site web (informatique)
- UE5 (Bloc n°5) Événementiel
- UE1 et UE2 (Bloc n°6) Projet tutoré (rapport écrit) et soutenance

INSERTION PROFESSIONNELLE

- assistant chef de projet (ou chef de projet dans les PME/PMI)
- responsable service « groupes » (hôtel)
- assistant chef de réception
- assistant directeur des ventes et directeur hébergement
- assistant responsable « qualité »
- directeur (ou adjoint) O.T.
- assistant revenue management

INSCRIPTION ET CONDITIONS D'ACCÈS

Niveau requis en entrée : BAC+2 ou équivalent

Niveau validé à la sortie : BAC+3 ou équivalent

Durée de la formation : 1 an ou 2 ans en cycle long

Modalités de la formation : Apprentissage, initiale ou

continue
Forme de l'enseignement : Enseignement en présentiel

- Ce diplôme est éligible au titre de la VAE Décret n° 2002-590 du 24 avril 2002. Contacter le Service Commun de Formation Continue et de l'apprentissage : apprentissage.deg@u-paris.fr.
- Pour faire une demande de VAP. Décret n°85-906 du 23/08/1985. Prendre contact avec la scolarité administrative apprentissage.deg@u-paris.fr.

Cette licence s'adresse à différents types de public :

- les étudiants d'université de filières généralistes qui aspirent à une professionnalisation plus rapide de leurs compétences, attirés par ce secteur ; spécialement les étudiants ayant un L2 droit, AES, économie, gestion, LEA...
 - les étudiants des filières techniques ayant un DUT, BTS, DEUST, qui, après deux années d'études diplômantes, recherchent un approfondissement de leur qualification pour prétendre à des postes de responsabilités;
 - des professionnels du tourisme désireux de répondre aux mutations technologiques de leur profession et aux nouvelles opportunités en terme d'emplois de ce secteur.
- Elle accueille également une part non négligeable d'étudiants étrangers afin de répondre aux besoins des professionnels français (Chine, Europe Centrale...).

L'admission se fait sur dossier et après passage d'un éventuel entretien portant sur les motivations du candidat à intégrer une licence à vocation professionnelle dans le secteur de l'hôtellerie et/ou du tourisme.

L'apprentissage est fortement conseillé et de plus en plus développé au sein de la licence. Il est donc recommandé d'entreprendre les démarches pour la recherche d'un contrat d'apprentissage dès maintenant.

PASSERELLES

Passerelles en cours de formation et poursuite d'études ; Master professionnel dans le domaine

CONTACTS

Scolarité administrative :

apprentissage.deg@u-paris.fr

Faculté de Droit, d'Économie et de Gestion

10 Avenue Pierre Larousse 92240 MALAKOFF

LP MANAGEMENT DE PRODUITS TOURISTIQUES	ECTS	COEFF
	60	
Bloc n°1 Environnement du tourisme		
- UE1 Économie du tourisme	2	1
- UE2 Environnement interculturel	2	1
- UE3 Droit du tourisme	4	2
Bloc n°2 Gestion comptable et management		
- UE1 Management (Théorie du management / Stratégies des entreprises)	3	3
- UE2 Gestion comptable et financière	3	3
- UE3 Négociation / Vente	3	2
- UE4 Gestion des ressources humaines	3	2
Bloc n°3 Mise en situation professionnelle		
- UE1 Rapport de stage	5	5
- UE2 Stage : pratique	5	5
Bloc n°4 Conception et développement de produits		
- UE1 Marketing (Théorie du Marketing, Marketing Stratégique, Marketing Digital, Espagnol)	3	3
- UE2 Conception de produits	2	2
- UE3 Qualité	2	1
- UE4 Droit des contrats touristiques	2	2
Bloc n°5 Langages et outils de communication		
- UE1 Anglais	3	3
- UE2 Communication professionnelle	2	2
- UE3 Outils de communication	2	1
- UE Technologies de la communication	2	1
- ECUE Événementiel	2	1
Bloc n°6 Mise en situation professionnelle		
- UE1 Projet Tutoré : rapport écrit	5	5
- UE2 Projet Tutoré : soutenance	5	5

Bloc n°1 Environnement du tourisme

Économie du tourisme

L'approche du tourisme mondial est macroéconomique. Tout d'abord seront abordés l'évolution et l'évaluation du tourisme par grandes régions, par pays, l'analyse des déterminants de la demande et des principaux offreurs. Puis seront dégagés les enjeux du tourisme dans l'économie mondiale. Des thèmes de réflexion par groupe sont proposés et doivent être présentés à l'oral.

Environnement socio-culturel

L'objet de cet enseignement est d'appréhender les fondements et théories en Interculturalité afin de faciliter la Négociation à l'international; le Management des équipes multiculturelles (améliorer la compréhension entre nationalités et optimiser les projets collectifs) et mieux répondre aux attentes des clients internationaux en termes de consommation touristique, dans le respect des différences culturelles.

Droit français et européen du tourisme :

Ce module d'enseignement présente le droit du tourisme dans son ensemble. Il permet aux étudiants d'apprendre à identifier et à maîtriser les différentes normes juridiques utilisables dans le domaine du tourisme et ainsi de se familiariser avec la législation et la réglementation applicables à l'échelle nationale ainsi qu'à l'échelle européenne dans ce domaine.

Bloc n°2 Gestion comptable et management

Management des entreprises

Cet enseignement a pour objectif de permettre aux étudiants de se repérer dans le champ du management et de la stratégie d'entreprise, d'acquérir des concepts et un vocabulaire adaptés, d'utiliser les méthodes et les outils les plus courants, de mener une analyse stratégique.

Stratégie des entreprises

Ce module permet à l'étudiant de découvrir les différentes étapes à accomplir pour définir une stratégie à long terme. Le diagnostic interne et externe, les différentes formes de stratégie et le déploiement de la stratégie choisie.

Gestion comptable et financière

Ce module d'enseignement porte sur la gestion des obligations comptables et fiscales des opérations commerciales, à savoir l'analyse des opérations d'achats et de ventes des produits en général et des produits touristiques en particulier.

Négociation/Vente

Cet enseignement s'intéresse à toutes les bases de management et de psychologie en lien avec la négociation commerciale dans le domaine du tourisme.

Gestion des ressources humaines

Ce module d'enseignement permet d'appréhender les principales règles en droit social afin d'être en mesure de gérer du personnel. Seront abordés des volets sur la connaissance d'une convention collective ; le recrutement ; la gestion administrative du personnel (de son entrée à son départ); l'évaluation; la formation; la gestion des relations sociales avec les instances représentatives du personnel; la rémunération et la gestion prévisionnelle des emplois et compétences.

Bloc n°4 Conception et développement de produits

Théorie Générale du marketing

Le cours de théorie générale du marketing permet aux étudiants de : comprendre la définition du marketing, son histoire et son évolution ; distinguer et réaliser les différents types d'études marketing ; comprendre et identifier les processus de décision d'un consommateur ; étudier l'environnement d'une entreprise et sa stratégie par le biais d'outils d'analyse pertinents ; définir des critères de segmentation, une stratégie de ciblage et formuler un positionnement ; d'appréhender les fondamentaux du marketing des services (plus particulièrement dans le domaine du tourisme) et enfin de proposer des leviers d'actions pour le mix-marketing d'une entreprise.

Marketing de fidélisation

La fidélisation est un axe majeur de pérennité et de compétitivité pour les entreprises touristiques dans les marchés matures et hautement concurrentiels actuels. L'objectif de ce module est donc de donner aux étudiants les éléments nécessaires pour élaborer une stratégie et mettre en œuvre les actions de marketing opérationnel dans le domaine du loyalty marketing.

Marketing stratégique du tourisme

Ce module d'enseignement permet d'aborder le diagnostic stratégique, le modèle Pestel, l'analyse Swot ainsi que la chaîne de valeur qui sont autant d'outils nécessaires pour comprendre et maîtriser le marketing stratégique du tourisme.

Conception de produits touristiques

Ce module de conception prend appui sur un territoire précis, et ses réalités touristiques, en cernant tous les aspects nouveaux d'un produit touristique actuel, en totale adéquation avec les nouveaux paramètres liés à la mutation des secteurs touristiques.

Ce module aborde aussi :

- Les fonctions et missions du Chef de produit dans le Tourisme
- Le vocabulaire et les techniques propres à la production touristique
- Les différents types d'achat aérien
- La construction d'un produit à forfait (3 à 4 exemples pratiques, en ateliers)

Qualité

Ce module comporte deux parties : tout d'abord l'évolution de la démarche qualité dans l'entreprise comme dans toute organisation. Puis, le management de la qualité en partant de cas pratiques et en s'appuyant sur les outils indispensables à maîtriser pour parvenir à une démarche de qualité totale.

La démarche qualité qui favorise la pérennité et le développement de l'entreprise est avant tout un véritable projet participatif qui doit être porté par la direction et impliquer tous les collaborateurs. L'objectif de ce module est donc de fournir aux étudiants une vue d'ensemble sur la gestion, l'assurance et l'amélioration de la qualité ainsi qu'une « boîte à outils » sous forme de différentes méthodes, outils et techniques utilisés dans les entreprises touristiques pour gérer et améliorer la qualité.

Bloc n°5 Langages et outils de communication

Anglais

Cet enseignement est organisé selon trois modules distincts :

- 1) Communiquer en Anglais : développer les compétences communicationnelles/converser et nouer des liens d'affaires/ organiser et participer à une réunion internationale/faire une présentation orale/maîtriser le téléphone... en anglais.
- 2) Se préparer à la recherche d'un stage et d'un emploi au sein de l'UE ou hors UE en Anglais : rédiger un cv, une lettre de motivation et passer un entretien d'embauche... en anglais.
- 3) Apprendre à traduire. Étudier et s'appropriier les différentes techniques de traduction par la mise en pratique et la traduction de textes liés au management du tourisme européen. Cet enseignement prépare également au TOEIC (Test of English for International Communication) dont le test est effectué par les étudiants en cours d'année universitaire.

Communication professionnelle

Dans un monde en constante évolution, les méthodes classiques de construction de la marque ne suffisent plus avec l'avènement des nouvelles technologies. D'où l'intérêt de bien comprendre comment les entreprises appréhendent de nouveaux enjeux en faisant évoluer leurs stratégies de communication avec leurs outils intégrés dans leur plan de communication (relations presse, publiques, événementiel...).

Outils de communication

Ce module d'enseignement permet à l'étudiant de comprendre ce qu'est l'image d'une organisation et comment mener une bonne politique d'image. Il permet aussi d'analyser les techniques de communication de l'industrie touristique en mettant l'accent sur l'apparition de nouveaux outils de communication, de management et de psychologie en lien avec la négociation commerciale dans le domaine du tourisme.

Technologies de communication

Le tourisme à l'heure actuelle représente le secteur leader du e-commerce en termes de chiffre d'affaires. Le défi est de proposer des solutions de plus en plus fiables au consommateur. Le cours de multimédia et des technologies de communication explore plusieurs solutions pour créer un site et les applications mobiles : Coder avec le langage au site Internet (HTML5) ou intégrer des solutions CMS (Content Management System) prêtes à l'emploi. L'objectif est de se familiariser avec ses outils pour être capable de parler le même langage entre professionnels et apporter des solutions techniques adaptées.

Évènementiel (tourisme d'affaires)

Ce module permet une connaissance, quoique synthétique, assez étendue du domaine de l'évènementiel par l'acquisition de connaissances théoriques et d'études sur le terrain professionnel, par le biais de deux visites techniques : le palais des congrès et le secteur « affaires/évènementiel » de l'hôtel PullmanBercy.

Blocs n°3 et n°6 Stage et projet tutoré (mémoire)

Ces modules concernent ensuite la mise en pratique d'un ou plusieurs stages et la réalisation d'un projet tutoré (mémoire) sur une question d'ordre théorique en lien avec le ou les stages effectués, ainsi que d'un rapport de stages. Ces deux exercices donnent lieu à une soutenance, devant un jury composé d'enseignants et de professionnels, qui se déroule au mois de septembre.

RÈGLEMENT RELATIF AU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES DE LA LICENCE PROFESSIONNELLE

Article 1 - L'Université Paris Cité est habilitée à décerner la Licence professionnelle " Métiers du tourisme : commercialisation des produits touristiques " sur le programme établi par l'habilitation nationale et à la suite d'épreuves organisées par la Faculté de Droit, Économie, Gestion conformément aux textes en vigueur et au présent règlement.

Article 2 - Deux sessions de contrôle des connaissances sont organisées par an. La première session de chaque semestre (décembre et mars-avril) a lieu après la fin des enseignements de ce semestre. Une session de rattrapage a lieu en septembre. Dans les deux cas, les jours sont fixés par le Doyen.

Article 3-1 - Les étudiants exerçant une activité professionnelle à temps complet bénéficient de la formation continue et, sur leur demande, sont placés en régime long d'études en deux ans par décision du directeur de la Licence.

La demande de régime long doit être faite avant les vacances de Noël de la première année d'inscription à la Licence.

Par dérogation aux dispositions de l'article 2, les étudiants en régime long sont autorisés à répartir leur formation sur deux années universitaires consécutives.

Ils doivent subir à la fin de la première année au moins une épreuve écrite et un tiers des épreuves orales.

Les notes qu'ils obtiennent à ces épreuves de première année sont conservées en vue du résultat final.

Le candidat en régime long peut, toutefois, renoncer à ses notes dans un délai fixé par l'administration. Il doit alors repasser, l'année suivante l'ensemble des matières.

Les étudiants en régime long subissent, à la fin de la deuxième année, les autres épreuves.

Article 3-2 - Les étudiants justifiant d'une pratique professionnelle significative ou prouvant qu'ils ont déjà suivi un enseignement programmé dans la Licence peuvent faire l'objet d'une validation d'acquis. La décision est prise conformément aux dispositions en vigueur à l'Université.

La validation a pour effet de les dispenser de certaines matières.

Article 4 - Pour tous les enseignements, l'assistance est obligatoire. L'absence non justifiée à plus d'un cinquième des heures dans chaque module entraîne l'interdiction de se présenter à l'examen de la première session, prononcée par le directeur de la Licence.

Toutefois, une dispense d'assiduité peut être accordée, à titre exceptionnel, par décision du directeur de la Licence.

Les candidats en régime long assistent, la première année, à la moitié des modules faisant l'objet d'un contrôle continu qu'ils choisissent et, l'année suivante, à l'autre moitié de ces modules.

Article 5 - Sous réserve des dispositions de l'article 3 applicables aux seuls étudiants en régime long et aux validations d'acquis, les candidats subissent les épreuves suivantes :

Article 6 - Tout projet tutoré destiné à la soutenance devra être déposé ou envoyé en recommandé par le candidat en trois exemplaires au secrétariat de la Licence dans les conditions fixées par le directeur de la Licence.

Le rapport de stage devra être déposé ou envoyé en recommandé en trois exemplaires dans les mêmes conditions que le projet tutoré.

La soutenance du projet et du rapport de stage a lieu devant un jury composé au moins d'un universitaire, directeur du projet tutoré et d'un professionnel désigné par le directeur de la Licence après accord de l'intéressé.

Le projet tutoré est noté sur 20 (Bloc 6). Le rapport de stage est noté sur 20 (Bloc 3) en tenant compte du rapport d'évaluation rédigé par le tuteur professionnel. L'ensemble constitue un total de 120 points.

Article 7 - Les candidats peuvent demander à subir une épreuve orale facultative sur une deuxième langue vivante étrangère faisant l'objet d'un enseignement à la faculté.

Cette épreuve consiste en une conversation. Les points excédant la note 10 sont pris en compte pour l'attribution d'une mention.

Les candidats peuvent aussi demander à subir une épreuve facultative de sport. Les points excédant la note 10 sont pris en compte pour l'attribution d'une mention.

Article 8 - Pour valider leur Licence, les candidats doivent avoir accompli un stage d'au minimum 12 semaines et d'au maximum 16 semaines, en une fois ou fractionné, auprès d'un professionnel du secteur du tourisme.

Le choix et les conditions du stage sont agréés par le directeur de la Licence. Il donne lieu à la rédaction d'un rapport de stage dont un exemplaire est adressé au maître de stage.

Cependant, les candidats ayant déjà une activité professionnelle à temps complet peuvent être dispensés de tout ou partie du stage par le directeur de la Licence. En ce cas, ils sont tenus de rédiger un rapport d'activités tenant lieu de rapport de stage.

Article 9 - Le jury d'examen se réunit après les épreuves du premier et du second semestre ainsi qu'après la session de rattrapage. Il comprend les enseignants de la licence et au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels des secteurs concernés par la licence professionnelle.

Article 10 - La Licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement, y compris le projet tutoré et le stage.

La compensation entre éléments constitutifs d'une unité d'enseignement, d'une part, et les unités d'enseignement, d'autre part, s'effectue sans note éliminatoire.

Lorsqu'il n'a pas été satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes, l'étudiant peut conserver, à sa demande pour la deuxième session, le bénéfice des unités d'enseignement pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8 sur 20.

Pour être déclaré admis, les candidats doivent d'une part, obtenir la note moyenne de 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves du diplôme et, d'autre part, une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tutoré et du stage.

Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables. Ces unités d'enseignement font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.

Article 11 - Le candidat est déclaré admis avec l'une des mentions suivantes :

- PASSABLE, quand il a obtenu une note moyenne au moins égale à 10 et inférieure à 12 ;

- ASSEZ BIEN, quand il a obtenu une note moyenne au moins égale à 12 et inférieure à 14 ;

- BIEN, quand il a obtenu une note moyenne au moins égale à 14 et inférieure à 16 ;

- TRES BIEN, quand il a obtenu une note moyenne au moins égale à 16.

Lorsqu'il a été statué définitivement sur le cas de tous les candidats inscrits, il y a lieu à identification du major de promotion par le directeur de la Licence professionnelle.